

tenue sous la présidence de Monsieur CLEN, assisté(e)
de Madame CUNY et Madame LEJEUNE, Conseillères
En présence de Madame LUCAS, Rapporteuse publique
Madame LE GUIELLAN, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2207377	RAPPORTEUR: Monsieur Hervé CLEN
-----	--------------------	---------------------------------

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision implicite de rejet du recours gracieux du 24/10/2022, ensemble la décision du 07/06/2022 en tant qu'elle refuse à un professeur des universités le bénéfice de la protection fonctionnelle suite aux accusations proférées à son encontre.

Nom des parties

Demandeur Monsieur M

Défendeur UNIVERSITE TOULOUSE 1

Observateur CAPITOLE DEFENSEUR DES DROITS

Représentants des parties

HERREN (Cour)

SARL ALTEIA

Arrêté le 12/11/2025